

MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTRE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 juin 2014

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoint au Maire :

CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - HENRY Christine

Conseillers Municipaux :

RABILLARD Sylvie - AYMARD Jean-Pierre - BLACHE Sandrine - DENIS Michel
TARJON Isabelle - SAPLANA Javier - GARCIA Catherine - GREGOIRE Laurent

Procurations :

LAPEYRE Alain à LEVARDON Michel
PROPHETE Anne-Laure à CANESTRARI Véronique
GAINARD Patrice à GREGOIRE Laurent

Secrétaire de séance :

CANESTRARI Véronique

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et présente l'ordre du jour :

Ordre du Jour

- ❖ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19/05/2014
- ❖ Subvention aux associations
- ❖ Grille de répartition contrat enfance jeunesse
- ❖ Rythmes scolaires
- ❖ Vente épareuse
- ❖ Demande de raccordement pour pompage agricole poste CHABERT
- ❖ Actualisation statuts syndical Rhône Aygues Ouvèze
- ❖ Désignation élu pour comité de pilotage du service commun déchets ménager CCDSP
- ❖ Bail commercial pour projet Paint-ball
- ❖ Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2014

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, a approuvé le compte rendu du 19 mai 2014, à 12 voix pour et 3 voix contre.

Mme GARCIA Catherine précise qu'elle trouve le compte rendu trop succin.

M. le Maire rappelle qu'avant chaque décision et vote du Conseil Municipal sur les délibérations, il est demandé si les élus ont des remarques ou des questions à formuler. M. le Maire rappelle également que le compte rendu est un compte rendu sommaire.

Vote contre : GARCIA Catherine, GREGOIRE Laurent. GAINARD Patrice par pouvoir donné
--

Subvention aux associations

- **Amicale des Sapeurs Pompiers**

Le Conseil Municipal décide à 7 voix pour, 5 abstentions et 3 voix contre, de ne pas attribuer de subvention pour l'année 2014 à l'amicale des sapeurs pompiers de Rochegude. L'exposé fait montre que les éléments fournis ne justifient pas la nécessité de l'attribution de la subvention pour cette année.

Mme CANESTRARI réexplique à l'ensemble du Conseil Municipal les éléments qui ont conduit à cette décision.

Aux interpellations de M. GREGOIRE, Mme CANESTRARI précise que les pompiers n'ont pas été les seuls à devoir fournir des justificatifs et que les demandes de subventions sont prises sur la ligne globale du budget allouée aux associations. Contrairement aux affirmations de M. GREGOIRE, il est précisé qu'il ne s'agit nullement de « monter » les associations les unes contre les autres, il s'agit simplement de la bonne gestion des deniers publics.

Vote contre : GARCIA Catherine, GREGOIRE Laurent. GAINARD Patrice par pouvoir donné
--

Abstentions : SAPLANA Xavier, BLANCHE Sandrine, RABILLARD Sylvie, TARJON Isabelle, AYMARD Jean-Pierre
--

- **Comité des Fêtes et Animation de Rochegude**

Le Conseil Municipal, décide à 13 voix pour et 2 abstentions d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000 €uros à l'association du Comité des Fêtes de Rochegude en prévision d'une manifestation supplémentaire qui aura lieu à l'occasion du 70^{ième} anniversaire de la libération de la commune de Rochegude.

Dans un premier temps, Mme GARCIA et M. GREGOIRE votent contre la subvention reprochant le système supposé de « vase communicant » sur l'attribution des subventions entre les deux associations (Amicale des Sapeurs Pompiers et Comité des Fêtes et Animation de Rochegude). Mme CANESTRARI rappelle une nouvelle fois qu'il n'existe pas de montant individuel défini appartenant à une association.

La confusion des débats amène M. le Maire à proposer un second vote.

Certains membres du public quittent alors la séance du Conseil Municipal. L'un d'entre eux adresse à l'ensemble du Conseil Municipal un bras d'honneur par-dessus son épaule en guise d'au revoir. Cet incident est noté au Compte rendu de séance et fera l'objet d'une décision ultérieure.

Abstentions : AYMARD Jean-Pierre GAINARD Patrice par procuration donnée
--

Grille de répartition contrat enfance jeunesse

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les actions enfance jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales doit procéder au versement d'acomptes des prestations de services ordinaires relatives au fonctionnement des actions enfance jeunesse et au solde de la prestation de service enfance jeunesse pour l'année 2014. Pour effectuer ces versements, la CAF demande à ce qu'une clef de répartition soit définie entre les communes concernées.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal, pour les versements concernant l'année 2014, de bien vouloir approuver la clef de répartition suivante qui correspond à la fréquentation constatée pour le centre de loisirs pour l'année 2013 à savoir : La Baume de Transit : 13%, Bouchet : 14%, Rohegude : 28%, Saint Restitut : 3,5%, Suze la Rousse : 13,5%, Tulette : 28%.

Aussi, la commune de Tulette étant la commune porteuse des actions enfance jeunesse et qui à ce titre engage les frais de fonctionnement, M. le Maire propose que l'intégralité des sommes versées à sa commune au titre des actions enfance jeunesse soient reversées à la commune de Tulette.

Le Conseil Municipal, approuve la clef de répartition telle qu'exposée ci-dessus ainsi que le reversement à la commune de Tulette de l'intégralité des sommes versées à sa commune au titre des actions enfance jeunesse.

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour

Rythmes scolaires

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme des rythmes scolaires applicables à la rentrée 2014, notamment le coût de la réforme et sa prise en charge, les modalités et son opportunité.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'abrogation du décret du 24 janvier 2013 et le retrait du décret du 7 mai 2014, et à défaut, de demander que l'entrée en vigueur de la réforme de l'organisation du temps et des rythmes scolaires soit reportée à la rentrée de septembre 2015 et de l'autoriser à saisir le Premier Ministre.

Mme GARCIA Catherine veut donner sa « chance » à la réforme. Elle considère qu'une demi-journée le matin est bénéfique pour les enseignements.

Le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour et 1 contre

Vote contre : GARCIA Catherine

Vente épareuse

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un tracteur RENAULT équipé d'une épareuse, considérant que la commune a fait l'acquisition en septembre 2013 d'un bien similaire d'un modèle plus récent et en meilleur état de fonctionnement que le bien cité ci-dessus et que les établissements JATP, domicilié à Rohegude, propose de racheter ce bien qui n'a plus d'utilité pour la commune, M. le Maire propose la cession de gré à gré du tracteur RENAULT équipé de son épareuse, dans l'état, au prix de 6 500 Euros à l'établissement JATP.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Demande de raccordement pour pompage agricole poste CHABERT

M. le Maire soumet à nouveau la demande que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu concernant le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune pour alimenter un pompage agricole – poste CHABERT

Le Conseil Municipal approuve le projet de raccordement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour et donne pouvoir à M. le Maire pour signature des pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mme GARCIA fait allusion à l'intervention de certaines personnes pendant la campagne municipale pour soutenir la demande du pétitionnaire. M. le Maire s'en étonne et demande des explications à Mme GARCIA qui ne souhaite pas répondre.

Abstentions : GARCIA Catherine, GREGOIRE Laurent. GAINARD Patrice par pouvoir donné
--

Actualisation statuts syndical Rhône Aygues Ouvèze

M. le Maire donne lecture du projet des nouveaux statuts :

- Nouvel article – Article 2 : Périmètre d'intervention « Le champ d'action du Syndicat est limité au territoire des communes adhérentes. Par convention, des actions pourront être menées pour le compte de communes extérieures. Dans ce cas, une convention avec le Syndicat et la collectivité qui le demandera déterminera les modalités de cette intervention ainsi que les conditions financières. »
- Article 6 : La rédaction actuelle stipule que « conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le comité syndical élit en son sein un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents délégués, de 4 vice-présidents et de 14 membres ».

Cet article a été modifié par cette nouvelle rédaction : « conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le comité syndical élit en son sein un bureau composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. »

- Nouvel article – Article 10 : Règlement intérieur « Un règlement intérieur déterminera les mesures d'ordre interne concernant l'organisation du Comité Syndical. Il sera approuvé par le comité qui pourra le modifier éventuellement. »

M. le Maire propose d'approuver la modification statutaire telle qu'elle est présentée.

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le projet des statuts du « Syndicat Intercommunal des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze dans son intégralité.

Désignation élu pour comité de pilotage du service commun déchets ménager CCDSP

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 19 mai 2014 la commune a adhéré au service commun des déchets ménagers mis en place par la communauté de communes Drôme Sud Provence, il précise que pour le bon fonctionnement de ce service et conformément à l'article 7 de la convention en résultant, il convient de désigner un élu référent qui siègera au comité de pilotage pour chaque commune adhérente.

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur le Maire, Didier BESNIER comme élu pour siéger au comité de pilotage du service commun des déchets ménagers de la CCDSP.

Le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour et 1 contre

Vote contre : GARCIA Catherine

Bail commercial pour projet Paintball

M. le Maire expose la proposition de bail. Après débat sur le sujet et devant le manque d'informations, M. le Maire propose le retrait du sujet de l'ordre du jour.

Questions diverses

- **SICEC Extension du périmètre**

M. le Maire informe le conseil que le Comité Syndical du SICEC dans sa séance du 13 Mars 2014 a modifié l'article 2 ses statuts : la commune de « Saint Martin D'Ardèche » a été intégrée aux communes membres du syndicat.

Le Conseil Municipal, approuve l'intégration de la commune de Saint Martin d'Ardèche aux statuts du SICEC et autorise, M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité 15 voix pour

- **Motion de soutien à l'action de l'AMF**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la motion de soutien aux demandes portées par l'AMF qui engage une action collective avec les communes et intercommunalités de France pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'état sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Rochegude estime que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de la société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique de ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Rochegude estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Rochegude soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal à 12 voix pour soutient les demandes de l'AMF :

Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Mme GARCIA fait part de sa décision de ne pas voter les questions diverses ne connaissant pas les dossiers. M. le Maire lui demande quelles sont ses interrogations afin d'en apporter les réponses, Mme GARCIA reste sur ses positions.

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Vote contre : GARCIA Catherine, GREGOIRE Laurent
Abstention : GAINARD Patrice par pouvoir donné

Un huit clos est demandé par M. le Maire.

M. le Maire lève la séance à 21h50.

Le Maire

Didier BESNIER